CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

LE DÉMÉNAGEUR SPÉCIALISÉ

LE BULLETIN DU DÉMÉNAGEMENT

HIVER 2019

www.csdemenagement.fr

À l'abordage !

93ème Congrès de la CSD

- **Les partenaires - exposants**
- **Le CNR** - *Étude sur les coûts de revient.*
- **Fidéliser son personnel** - *Julia de Funès*
- **Infraction pénale** - *Gérer les risques d'addiction*
- **Assemblée Générale Ordinaire**
- **Le Tour d'horizon**
- **La protection de l'environnement** - *Enjeu sociétal et commercial*
- **Les discours de clôture**

DEPUIS 1964, FMD EST AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DU DÉMÉNAGEMENT

FMD

Fournitures et Matériels de Déménagement

ÉCOUTER
ET **OBSERVER**

CONCEVOIR
ET **INNOVER**

GARANTIR
ET **SERVIR**

PROTÉGER
ET **VALORISER**

Création : New Act - Paris

UNE PUISSANCE NATIONALE

UN SERVICE RÉGIONAL !

www.fmd-sa.com
contact@fmd-sa.com

FMD SIÈGE MONTREUIL
73/83 rue Jean-Lolive
93108 MONTREUIL Cedex
TEL +33 (0)1 49 88 21 50

DÉPÔT LYON
46 rue Urbain Le Verrier
69800 SAINT-PRIEST MI-PLAINE
TEL +33 (0)4 78 90 38 90

DÉPÔT AUBAGNE
ZA Napollon
366, avenue du Passe-Temps
13400 AUBAGNE
TEL +33 (0)4 86 36 90 10

DÉPÔT BORDEAUX
Dépôt LE ROY Logistique
Le Gaës - RN10 Avenue de la Libération
33440 AMBARÈS LAGRAVE
TEL 0800 19 75 84

DÉMARRAGE SEPTEMBRE

Inscriptions ouvertes

CAP DÉMÉNAGEUR

SUR VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Cette formation permet d'acquérir un savoir-faire technique pour les opérations de manutention, une expertise du mobilier, et la maîtrise de matériels spécifiques : monte-meubles, chariots élévateurs.

Une formation plébiscitée par les professionnels, appréciée des apprentis.

Olivier Vermorel
Vice-président de la Chambre Syndicale du Déménagement
Les entreprises recherchent des conducteurs déménageurs, le CAP déménageur sur véhicules utilitaires légers répond aux besoins des professionnels et permet aux jeunes d'acquérir des qualifications.

INSCRIVEZ-VOUS !

Retrouvez-nous sur :

4 sites de formation

www.aftral.com

CFA de Rungis
Nina Langlois
Tél. 01 49 78 21 40
nina.langlois@aftral.com

CFA du Tremblay-sur-Mauldre
Agnès Floch
Tél. 01 34 94 27 89
agnes.floch@aftral.com

CFA de Villette-d'Anthon
Grégory Baju
Tél. 04 72 02 54 21
gregory.baju@aftral.com

CFA de Bordeaux (ouverture 2017)
Sophie Ribeiro
Tél. 05 57 77 92 85
sophie.ribeiro@aftral.com

AFTRAL
Apprendre et se former en transport et logistique

ACGM DIFFUSION

ACGM à votre service

Tous les jours de 7h à 17h sans interruption

Tel 01 58 03 03 58 - Fax 01 48 66 01 01 - www.acgmdiffusion.com

ÉDITO

THIERRY GROS

Que retenir de 2019 qui a commencé dans le brasier encore chaud des gilets jaunes et se termine sous le joug de la CGT, nous sommes passés de la révolte des ronds-points à celle des statuts privilégiés, cherchez l'erreur !

Notre pays a le tournis, il a envie d'en découdre, la prime est aux braillards et la haine déferle en tous sens. Peu importe que soient versés 8 milliards d'euros pour combler les régimes spéciaux, peu importe que l'espérance de vie augmente obligeant à repenser notre système de retraite bâti à une époque où on vivait entre 25 et 35 ans de moins, on veut bien réformer mais surtout que cela ne touche en rien notre pré carré !

Chacun semble avoir un seul objectif : arrêter de travailler à tel point que les étudiants sont venus grossir les rangs des contestataires pour défendre leur pension alors même qu'ils n'ont pas eu le temps de retrousser leurs manches.

La fin de l'activité professionnelle semble devenue le graal. Il conviendrait de lire Pascal Bruckner « Absurde croyance en une apothéose des derniers jours. Le crépuscule n'est radieux que si le matin et le midi ont déjà été solaires. »

Alors, dans ce tohu (+cohue) -bohu, rêvons à une année 2020 pleine de sérénité !

Rêvons à ce que les français prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls au monde et bien plus heureux que la plupart des humains sur cette terre, il suffit de voyager un tant soit peu pour s'en rendre compte ou tout simplement s'instruire sur ce qui se passe ailleurs ….

Ayons confiance en tous ces jeunes qui loin de rejoindre ces coquefredouilles prennent leur destin en main et construisent, innovent, entreprennent tels ceux de notre commission de la CSD .

N'oublions pas que demain nous entrons dans le monde de la 5G qui va révolutionner un peu plus notre quotidien.

Pensons au changement climatique bien plus préoccupant que la température de notre nombril.

Gardons foi en nos entreprises, en nos salariés, en nos clients, en notre avenir !

Souhaitons-nous tout simplement une Belle Année 2020 entourés de ceux que nous aimons avec des projets plein la tête selon le principe que c'est l'action qui fortifie et non le repos qui affaiblit. A tous très bonne année !

Thierry GROS
Président

SOMMAIRE

- **RETROSPECTIVE DU 93ème CONGRÈS : À L'ABORDAGE** 4
- **LES PARTENAIRES - EXPOSANTS** 13
- **LE CNR** 17
- **FIDÉLISER SON PERSONNEL : EST-CE ENCORE POSSIBLE ?** 18
- **INFRACTION PÉNALE : GÉRER LES RISQUES D'ADDICTION** 19
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**
  - Le nouveau site internet 21
  - Le recrutement 21
  - La présentation des comptes 22
- **LE TOUR D'HORIZON :**
  - Victoire de la CSD : exoneration du déménagement de la taxe sur les contrats d'usage 23
  - L'OPCO Mobilités : la formation professionnelle 23
  - Le financement des infrastructures 24
  - Entreprise de plus de 50 salariés : index égalité hommes/femmes 24
  - La prime Macron 25
  - Impôt sur les sociétés : la loi de Finances pour 2020 25
- **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** 26
- **RÉSUMÉ DES DISCOURS DE CLÔTURE** 28

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ADHÉRENTS DE LA CHAMBRE SYNDICALE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
73 Rue Jean Lolive
93108 Montreuil CEDEX
Tél. 01 49 88 61 40
Fax. 01 49 88 61 46
www.csdemenagement.fr
www.demenager-pratique.com

Laurence LECHAPTOIS
Déléguée Générale
Tél. 01 49 88 61 42
llechaptois@csdemenagement.fr

Claire TOUZEAU
Directrice administrative
Responsable des relations adhérents, partenaires et organisation d'événements.
Tél. 01 49 88 61 41

Éricka BOSQUET-GARNOTEL
Juriste
Tél. 01 49 88 61 43
ebosquet@csdemenagement.fr

Hervé BRASSAC
Juriste
Tél. 01 49 88 61 45
hbrassac@csdemenagement.fr

Elhem HELAL
Assistante du service social et juridique
Tél. 01 49 88 61 40
elhem@csdemenagement.fr

Amandine BÖGELS
Chargée de la communication
Tél. 01 49 88 24 30
communication@csdemenagement.fr

Magazine édité par la Chambre Syndicale des Entreprises de Déménagements et Garde-meubles de France.
73 rue Jean Lolive
93108 Montreuil CEDEX

Dépôt légal : Janvier 2020
Directeur de la publication : Thierry GROS
Rédactrice en chef : Laurence LECHAPTOIS
Coordination : Amandine BÖGELS
Publicité : Claire TOUZEAU
Conception et réalisation : Amandine BÖGELS
Impression : Alphy Création
ISSN 2497-6601

93ème CONGRES NATIONAL À SAINT-MALO

A l'abordage !

Saint-Malo, ville fortifée et ville historique a accueilli le 93ème Congrès National de la CSD. Cette année encore, les participants ont répondu à l'appel de la CSD et ont investi la cité corsaire !

Marie-Françoise Hurault
Adjointe au Maire

Madame l'adjointe au Maire, Marie-Françoise Hurault a souhaité la bienvenue à tous les congressistes : « Saint-Malo est une ville de grands rendez-vous, la preuve en est puisque vous êtes là aujourd'hui ». « Je ne doute pas que tous les participants trouveront ici à Saint-Malo l'inspiration nécessaire à leur échange et à leur reflexion ». Suite à ces mots encourageants, ce fût au tour de M. Queruau de prendre la parole.

Marcouf Queruau
Président de la région Bretagne - Pays de la Loire

Président de la région Bretagne - Pays de la Loire, Marcouf Queruau a débuté son discours avec quelques mots bretons « Denat d'an holl ha donemat e Saint-Malo » qui signifie : « Bonjour tout le monde et bienvenue à Saint-Malo». Tout comme Mme l'adjointe au Maire, M. Queruau dépeint la ville comme le lieu de « rendez-vous de toutes les aventures et de tous les rêves », aujourd'hui devenue lieu de rendez-vous de tous les déménageurs. « J'espère que nous ferons ensemble de cet événement unique de la profession une excellente aventure pleine de souvenirs ! »

« Nous avons voulu faire de ce congrès un événement surprenant et original marqué par une volonté de gagnant ! À l'abordage, oui votre syndicat part à la conquête de tous les challenges qui se dressent face à la profession avec vous tous ! »

Thierry GROS
Président de la CSD

Ce congrès a sonné comme une conquête ! Les permanents de la CSD ont conquis Saint-Malo dans le seul but de préparer un congrès digne de ce nom ! Ils se sont donnés d'arrache-pied pour préparer des sujets utiles dans la gestion des entreprises.

Les congressistes, bravant le froid et le vent, ont été nombreux cette année encore ! Pour certains, ils sont partis avec beaucoup de détermination à la conquête d'un fameux trésor, parfois, jouant de leur charme à l'affût du moindre indice. Sandrine Singlard (AB Déménagement) et Gauthier Arnal (Déménagement Arnal Bazille) sont les deux heureux corsaires à avoir trouvé le trésor !

Olivier Raymond est venu présenter en avant première l'étude CNR sur les coûts de revient. Il était accompagné de deux des Vices-présidents de la CSD : M. Lathoud et M. Le Bail ainsi que le Président du secteur transfert M. Lagache (page 15).

Pour un oeil nouveau nous avons eu le plaisir d'acceuillir Julia de Funès, qui a fait forte impression auprès des congressistes. Il faut faire peau neuve, qu'à cela ne tienne, libérons nous des protocoles et des powerpoints...(page 16)!

Ensuite, l'intervention sur le sujet de l'infraction pénale d'Ericka et de ses intervenants a suscité beaucoup de questions des chefs d'entreprise, preuve qu'il était nécessaire de faire un point sur le sujet (page 17).

Le lendemain, l'Assemblée Générale Ordinaire de la CSD s'est tenue avec la présentation des comptes, un sujet sur le recrutement et enfin la présentation du nouveau site de la CSD. Autre tradition lors du congrès, le tour d'horizon de l'actualité juridique et sociale de la profession. Les permanents apportent des outils clefs aux entreprises (page 19-20).

Du côté de la protection de l'environnement, enjeu majeur pour la profession, nos deux chefs d'enreprise de la commission des jeunes, Marion Prudent et François Percot accompagnés de deux intervenants ont apporté quelques conseils sur le rôle que les déménageurs peuvent avoir dans la protection de l'environnement (voir page 26-27).

La transition écologique est devenue une préoccupation sociétale majeure, une aspiration forte de la jeunesse. La CSD a donc décidé la création d'une commission développement durable qui sera présidée par Sébastien Fraisseix des déménagements Fraisseix.

Qui est M. Fraisseix ?
M. Fraisseix était cycliste et à l'aube d'une carrière prometteuse, il a fait le choix de prendre la suite de la société familiale. Il développe par la suite, sa propre société : Fraisseix libre stockage en 2005. C'est le premier centre de self-stockage à Limoges ouvert 7j/7 et 24h/24.

Quelques mots ?
« Il vaut mieux être acteurs que spectateurs de notre avenir! »

RETROSPECTIVE GÉNÉRALE DU CONGRÈS NATIONAL

RETROSPECTIVE GÉNÉRALE DU CONGRÈS NATIONAL

RETROSPECTIVE GÉNÉRALE DU CONGRÈS NATIONAL

RETROSPECTIVE GÉNÉRALE DU CONGRÈS NATIONAL

RETROSPECTIVE GÉNÉRALE DU CONGRÈS NATIONAL

RETROSPECTIVE GÉNÉRALE DU CONGRÈS NATIONAL

RETROSPECTIVE GÉNÉRALE DU CONGRÈS NATIONAL

LES PARTENAIRES - EXPOSANTS

LES PARTENAIRES - EXPOSANTS

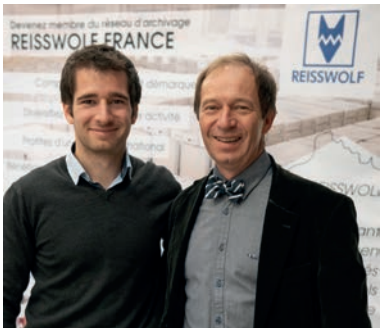

LES PARTENAIRES - EXPOSANTS

ABT Sécurité
5 rue Louis Lumière
91240 Saint-Michel-Sur-orge
Tél. : 01 69 02 79 00
www.abt-alarmes.com

Nicolas Langer
nlanger@abtsecurite.fr
06 32 58 71 88

AFTRAL – Apprendre et se former en transport et logistique
46 avenue de Villiers
75847 Paris Cedex 17
Fax : 01 42 12 50 80
www.aftral.com

Kévin Glévarec
kevin.glevarec@aftral.com
06 04 65 24 08

ACGM – TOUS PRODUITS D'EMBALLAGE
10 rue Nicolas Robert
93600 Aulnay-Sous-Bois
Tél. : 01 58 03 03 58
Fax : 01 48 66 01 01

Fabrice Deredec
fabrice.deredec@acgmdiffusion.com
www.acgmdiffusion.com

Assurances Champenois
ZA route de Bar-Le-Duc
52100 Bettancourt-la-Ferrée
Tél. : 03 25 56 58 37
Fax : 03 25 56 54 59

Pauline Thiebaut
contact@assurances-champenois.fr
www.assurances-champenois.fr

Active Supply and Design – WWW.ASKACTIVE.COM – SELF STOCKAGE
11 rue Verdun
64700 Hendaye
www.askactive.com

Jesus Paulin
jesus@askactive.com
06 66 57 10 84

Assurdem – GROUPE ACCS
5, rue Bourdaloue
75009 Paris
Tél. : 01 70 08 76 71
Fax : 01 70 08 76 88

Olivier Cardosi
ocardosi@accs.fr
www.assurdem.fr

AÉROLOGIS
5 rue Maximilien Robespierre
93130 Noisy-Le-Sec
Tél. : 01 48 40 63 63
Fax : 01 48 40 63 64

David Lettinger
david.lettinger@aerologis.fr
www.aerologis.fr

Böcker – PRENONS DE LA HAUTEUR
5 rue Maximilien Robespierre
93130 Noisy-le-Sec
Tél. : 01 48 40 67 67
Fax : 01 48 40 67 68

Florian Martinez
martinez@boecker.fr
www.boecker-group.com

afnor – CERTIFICATION
11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine-Saint-Denis
Tél. : 01 41 62 62 55
Fax : 01 49 17 00 00

www.afnor.org
certification@afnor.org

carcept prev – GROUPE KLESIA
4 rue Georges Picquart
75017 Paris
Tél. : 05 57 89 00 94

Frédéric Bissoulet
frederic.bissoulet@klesia.fr
www.carcept-prev.fr

AFT – DÉVELOPPER LA FORMATION TRANSPORT ET LOGISTIQUE
82 rue Cardinet
75845 Paris Cedex 17
Tél. : 01 42 12 52 45
www.aft-dev.com

Thomas Huguen
thomas.huguen@aft-dev.com
06 70 01 65 27

COMBIDEM TRANSPORTS
ZA du Petit Pelican,
28 Chemin de Merly
26200 Montélimar
Tél. : 05 61 35 74 36
Fax : 09 72 11 99 97

Jérémy Pelat
j.pelat@combidem.com
06 77 34 88 02
www.combidem.com

LES PARTENAIRES - EXPOSANTS

64 chemin de la Capellane
83140 Six Fours Les Plages
Tél. : 04 83 69 04 20
www.creagidem.com

Christophe Demoisson
Stéphanie Bouttier
contact@creagidem.com

5 rue Gallieni
92230 Gennevilliers
Tél. : 01 41 47 28 28
Fax : 01 41 47 28 20

Jérémy Ruer
jruer@demepool.com
www.demepool.com

37 avenue Jean Moulin, Paris
groupe-dps-demenagement.com
Paris : 01 48 28 37 72
paris@dpsinterim.com
Madjid Lakdouri

Lyon : 04 27 85 74 40
yon@dpsinterim.com
Thomas Leveque
Bordeaux : 05 64 38 33 33
bordeaux@dpsinterim.com
Vincent Barraud

15 avenue Jacques Cartier
Bât C 1505
44800 Saint-Herblain
Tél. : 01 85 09 69 30
www.emoovz.com

Fabrice Le Paih
f.lepaih@emoovz.com
06 19 60 83 62

Les Alizés 1,
10 rue de la Maison Neuve
35400 Saint-Malo
Tél. : 02 99 82 25 20
vwww.faddem.com

Philippe L'herrou - 07 8490 19 09
philippe.lherrou@faddem.com
Frédéric Roussel - 0787958307
fred.roussel@faddem.com

73, rue Jean Lolive
93108 Montreuil Sous-Bois
Cedex
Tél. : 01 49 88 20 15
Fax : 01 41 58 68 68

Martine Besnier
mbesnier@fmd-sa.com
www.fmd-sa.com

6, rue Condorcet TSA 60800
75436 Paris Cedex 09
Tél. : 01 71 26 22 97
www.grdf.fr

Elodie Dupray
elodie.dupray@grdf.fr
06 71 04 65 29

5 à 9, boulevard Industriel
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél. : 02 35 93 09 30
Fax : 02 35 93 36 03

François Grosse
f-grosse@grosse-equipement.com
www.grosse-equipement.com

6, Allée des Primevères
60440 Nanteuil-le-Haudouin
Tél. : 01 43 00 55 96

www.klaas.fr
contact@klass.fr

ZA du Petit Pélican
28 chemin de Merly
26200 Montélimar
Tél. : 04 75 46 19 61
Fax : 04 75 52 32 91

Damien Grimault
contact@les-gd.com
www.gentlemen-demenagement.com

Marsh Bureau d'Orange
Tour d'Ariane, 92088
Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 41 34 50 41

Mickaël Cneude
mickael.cneude@marsh.com
06 16 87 37 19
www.marsh.fr

37, rue Riquet
31000 Toulouse
Tél. 05 61 63 40 07
Fax. 05 61 99 36 61

Didier Maurer
contact@mpsystemes.com
www.mpsystemes.com

120, av du Maréchal Leclerc
33130 BEGLES
www.national-box.com

Thierry Putois
thierry-putois@national-box.com

9, avenue de Clichy
75017 Paris
Tél. : 01 82 52 10 12
www.nextories.com

Etienne Perrin
etienne.perrin@nextories.com
06 58 49 96 54

48, avenue Frédéric Estèbe
31200 Toulouse
Tél. : 05 61 57 18 62
www.plein-axe.com

Philippe Gonzalez
contact@plein-axe.com

16, boulevard du 32ème RI
02700 Tergnier
Tél. : 03 75 00 72 55

Alexandre Caille
alexandrecaille@caille-sa.fr
www.reisswolf.fr

363, Rue André Noel
ZA du Moulin à Vent
27210 Boulleville
Tél. : 02 32 20 25 53
www.sarrion-transports.fr

Peguy Hedouin
sales.lehavre@gmail.com
06 46 18 69 31

42, rue de l'Aqueduc
75010 Paris
Tél. : 01 48 78 09 69
Fax : 01 44 53 06 92

David Lettinger
david.lettinger@transinter.pro
www.transinter.pro

174, av du Maréchal
De Lattre de Tassigny
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. : 01 71 34 30 00
Fax : 01 71 34 31 99

Fabien Dusserre
fabien_dusserre@trimble.com
06 11 67 64 23
www.trimbletl.com/fr

93 rue du Lac
31670 Labège
Tél. : 07 85 97 52 70

Ludivine Poher
www.valdelia.org

Coûts de revient 2019 dans le déménagement et le transfert

Comité National Routier

Présentée en avant-première à l'occasion du Congrès de la CSD à Saint-Malo, l'étude CNR (Comité National Routier) sur les coûts de revient, était très attendue des professionnels.

Ainsi qu'il a été exposé lors de la conférence/débat du 22/11 dernier, animée par Olivier Raymond (CNR), Sébastien Le Bail, (Vice-président), Augustin Lathoud (Vice-président) et Etienne Lagache (Président du secteur transfert), il s'agit non pas d'une simple réactualisation de l'étude dont la 1ère mouture a vu le jour en 2005, **mais d'un nouvel outil, repensé et enrichi au bénéfice des professionnels du déménagement**.

La CSD a porté l'initiative de l'élaboration d'un instrument d'un nouveau calibre (dont la DGITM a acquiescé sans réserve la pertinence) en adéquation avec les évolutions de la profession constatées depuis une quinzaine d'années.

Ainsi et tandis que l'étude publiée en 2005 et réactualisée jusqu'en 2018 mettait à disposition des professionnels du secteur une grille de coûts de référence pour les opérations de déménagement de particuliers effectuées au moyen de véhicules porteurs 40 m3, il a été demandé au CNR d'étendre le spectre d'investigations afin de restituer pleinement les réalités opérationnelles de la profession.

Dès lors et si l'on retrouve, recalibrées comme nécessaires, les composantes familières de coûts (personnel de déménagement, coûts de mise à disposition de véhicule, coûts variables kilométriques, coûts indirects de gestion et de structure) et la formule trinôme du coût de revient pour le déménagement, le champ d'observation par le CNR des conditions d'exercice du métier s'est élargi pour désormais intégrer non plus seulement le déménagement de particuliers, mais également le transfert d'entreprises.

De la même façon, il est aujourd'hui rendu compte de l'**exploitation des VUL**. Tout cela est illustré par des exemples concrets. Incidemment, doit être soulignée l'extrême rigueur du process suivant lequel le CNR a recueilli le matériau nécessaire à l'élaboration de l'étude :

- Échantillon représentatif constitué de 59 entreprises de déménagement, réparties sur tout le territoire métropolitain, de toutes tailles, spécialisées en déménagement de particuliers, transfert, ou polyvalentes,
- Entretiens présentiels en face à face avec les dirigeants, questionnaire détaillé multi-rubriques composé de 200 items,
- Informations tirées de documents comptables, feuilles de paye, reportings d'exploitation.

Il revient à chaque entreprise de s'approprier cet outil officiel, référentiel des coûts de revient des entreprises dédiées du secteur. Dans cette perspective, il ne faut pas hésiter à le faire valoir auprès des cocontractants, privés ou publics, étant précisé que l'étude a pleine et naturelle vocation à concourir, en sa qualité d'irréfutable support, à la lutte contre le travail illégal, en confrontant tout interlocuteur à la réalité des coûts incompressibles exposés par les professionnels du déménagement.

TAB 2.1 : données à l'intervalle de confiance de 95 %

		Moyenne	Intervalle de confiance (1)	
			Borne inf.	Borne sup.
Personnel de déménagement	Temps de service journalier	8,73 h	8,50	8,96
	Salaires + charges rapportés à 1 jour d'activité	164,3 €/j	157,4	171,2
	Frais de déplacement rapportés à 1 jour d'activité	15,9 €/j	14,4	17,3
Porteurs 40-50 m³	Kilométrage annuel d'un véhicule	39 632 km	35 720	43 545
	Nombre de jours d'exploitation par an d'un véhicule	191,9 j	182,6	201,1
	Consommation de gazole aux 100 km	27,8 L	26,8	28,9
	Trinôme - Terme kilométrique	**0,441 €/km**	**0,410**	**0,459**
	Coûts de financement annuel d'un véhicule	10 651 €/an	8 537	12 766
	Dépenses annuelles d'assurances liées au véhicule	2 400 €/an	1 965	2 834
	Trinôme - Terme journalier	**72,9 €/j**	**60,8**	**83,1**
Véhicule utilitaire léger 20-30 m³	Kilométrage annuel d'un véhicule	26 200 km	22 480	29 920
	Nombre de jours d'exploitation par an d'un véhicule	194,5 j	182,5	206,5
	Consommation de gazole aux 100 km	15,8 L	15,0	16,6
	Trinôme - Terme kilométrique	**0,333 €/km**	**0,304**	**0,355**
	Coûts de financement annuel d'un véhicule	4 596 €/an	3 666	5 527
	Dépenses annuelles d'assurances liées au véhicule	1 852 €/an	1 509	2 195
	Trinôme- Terme joumalier	**37,1 €/j**	**31,4**	**40,8**
Coûts de structure annuels par véhicule		34 793 €/an	31 722	38 004

(1) Notion d'intervalle de confiance à 95 % : la moyenne sur l'ensemble de la population des entreprises de déménagement a 95 chances sur 100 de se trouver comprise entre les bornes indiquées.

Principaux résultats de l'enquête 2019

Retrouvez l'étude sur le site de la CSD.

INTERVENTION DE JULIA DE FUNÈS

Fidéliser son personnel est-ce encore possible ?

Elle a fait l'unanimité auprès des déménageurs en faisant de la philosophie très concrète ! Julia de Funès, docteur en philosophie, la petite fille du monstre sacré de la comédie tricolore, est venue pour la première fois à la rencontre de la profession pour parler de cette question que se posent tant de chefs d'entreprise et a planté le décor dès les premières minutes de son intervention « fidéliser ce n'est plus vraiment à l'ordre du jour ! ».

Le bulletin du déménagement a retenu pour vous quelques idées et phrases clés de la brillante intervention de notre philosophe :

Les process en entreprise

« Le mal n'est pas dans la procédure mais le poison est dans la dose, pas dans la chose et le process quand il devient le sommet des priorités au dépend du sens de ce qui est entrepris cela devient un poison pour l'esprit »

Le Management

Le management est devenu très procédural, c'est souvent une promotion alors que tout le monde ne peut pas s'improviser manager. S'appuyant sur l'analyse de Nietzsche, elle a rappelé l'opposition entre la volonté de puissance et celle de pouvoir. L'une consiste à écraser les autres tandis que l'autre est un positionnement par rapport à soi, à ses convictions. Les nouvelles recrues ont besoin de cette authenticité !

L'action

L'action suppose 3 choses essentielles :

1. On n'agit pas si on ne prend pas de risque. Il faut laisser la place à l'intuition, au discernement de l'individu.

2. On n'agit pas si cela n'a pas de sens. En philosophie le sens est extatique, le sens est toujours une extériorité. Par conséquent le sens du travail n'est pas dans le travail mais à l'extérieur. Le déménagement a du sens : « aider les gens à changer de vie, à bouger …. » Aujourd'hui on cherche à contribuer à un projet qui a du sens autre que la performance économique.

3. On n'agit pas sans avoir confiance en soi, en les autres « La confiance c'est l'inverse de la connaissance ».

La nouvelle diva …

Avant, rentrer dans une entreprise mondialement connue, performante était le graal, ce n'est plus le cas. Aujourd'hui la diva c'est le candidat qui veut être acteur de sa vie professionnelle.

La bienveillance

Être bienveillant ce n'est pas être complaisant, cela suppose la confrontation. « L'idée vraie c'est celle qui dépasse les contradictions ». « Très souvent, en entreprise on confond la confrontation et le conflit, la confrontation et l'humiliation, ce qui fait qu'on ne dit rien, on vit dans le non-dit. Il faut revenir à de l'échange vrai ».

Le bonheur

3000 ans que la philosophie essaie de trouver en vain la définition du bonheur ! Non seulement elle appartient à chaque individu mais elle est changeante. Il est donc absurde de vouloir imposer le bonheur en entreprise

Après quelques questions de la salle, nous reprendrons la conclusion spontanée de Christian Melquion Le déménageur provençal « Madame, vous avez mis les mots sur ce que nous ressentons…vous êtes un objectif à atteindre… c'est magnifique ! » Et Julia de Funes de répondre « la philosophie depuis l'antiquité c'est de mettre en mot la connaissance qu'a l'autre ».

Gérer les risques d'addiction en entreprise

Véritable fléau social, les chefs d'entreprise se sentent souvent désarmés face aux problèmes d'addiction de leurs salariés. Mme Emile Boulin de l'AFT et de M. Vincent Hurdiel de la CARSAT, accompagnés de Mme Ericka Bosquet-Garnotel ont dispensé, lors du Congrès, quelques conseils à l'assemblée pour aider les congressistes à gérer ce type de situation.

D'après le baromètre santé de l'INPES, 16.4 % des actifs occupés déclarent consommer de l'alcool sur le lieu de travail en dehors des repos ou des pots organisés et 16.6% ont recours à des médicaments psychotropes (somnifères, anxiolytiques ou antidépresseurs).

L'ampleur de ce phénomène n'épargne pas le monde du Transport puisqu'une étude menée par l'AFT démontre que sur 63 entreprises du transport de marchandises interrogées 36 rencontrent des problématiques en lien avec l'alcool et :

Ericka Bosquet-Garnotel, *Juriste CSD*
Emilie Boulin, *AFT*
Vincent Hurdiel, *La CARSAT*

Dans 29% des cas il s'agit d'une consommation pendant le service

24% de salariés arrivent ivres pour leur prise de service

Dans 26% des cas cela se traduit par des troubles du comportement

Les statistiques liées à la consommation de cannabis ne sont guère plus favorables :

28 entreprises sur 63 sont touchées

Lorsque l'on sait que le risque d'être responsable d'un accident routier mortel est multiplié par 8.5 par rapport à un conducteur n'ayant pas consommé d'alcool (1.8 en cas de conduite sous stupéfiant), il est plus que recommandé aux chefs d'entreprise d'être vigilants et d'adopter les bons réflexes face à ce type de comportements.

Que les salariés présentent des signes de consommation récurrente d'alcool ou de stupéfiants, que cela soit occasionnel ou qu'il ne s'agisse que de suspicions, chaque employeur a la responsabilité d'intervenir. Le code du travail met à la charge de l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il s'agit là d'une obligation de résultat qui, si elle n'est pas honorée, peut engager sa responsabilité tant civile que pénale. À la lumière de ces éléments, il convient donc d'adopter une double posture : prévention et action.

Dans un premier temps, la mise en place d'un règlement intérieur paraît être un réel levier pour prévenir les comportements à risque mais également permettre de les sanctionner si cela est nécessaire.

En effet, si la loi interdit la consommation d'alcool sur le lieu de travail exception faite du vin, de la bière, du cidre et du poiré, dans certains cas, le règlement intérieur peut être plus strict et prohiber toute consommation d'alcool lorsque cela est susceptible de porter atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale des salariés, ce qui est plus que nécessaire dans notre secteur comprenant majoritairement des salariés conducteurs ou manutentionnaires.

Gérer les risques d'addiction en entreprise *(suite)*

Mais le règlement intérieur a également vocation à prévoir à l'avance les procédures à mettre en place en cas de suspicion de consommation d'alcool ou de stupéfiants ainsi que les sanctions applicables.

Dès lors, il peut être prévu au sein même de ce document le droit pour le chef d'entreprise, sous certaines conditions, de procéder lui-même à des tests de dépistage d'alcoolémie ou de détection de consommation de drogue, ainsi que des fouilles des armoires et casiers ou effets personnels des salariés.

Si les investigations menées conduisent à la constatation d'une consommation répréhensible, le chef d'entreprise n'aura d'autre choix que d'intervenir.

Selon la gravité des faits, il décidera d'adresser son salarié à la médecine du travail après avoir consigné les faits par écrit dans un rapport circonstancié, de le sanctionner (avertissement, mise à pied disciplinaire…) voire même dans certains cas de procéder à son licenciement pour faute grave, un conducteur ou déménageur ivre présentant un tel danger dans l'exercice de ses fonctions que le maintien à son poste peut s'avérer impossible.

Tel que nous venons de le voir la consommation d'alcool ou de stupéfiants sur le lieu de travail peut engendrer de graves conséquences pour le salarié (accidents, licenciement pour faute grave…), mais soulignons que c'est également le cas pour l'entreprise (baisse de performance, absentéisme, mauvaise ambiance…), or il a été observé que dans certains cas ce sont les conditions de travail, elles-mêmes qui conduisent à ladite consommation.

Ainsi, dans un second temps, d'autres procédures préventives, tant individuelles que collectives doivent être sérieusement envisagées : élaboration du document unique afin de relever les situations à risque et d'y remédier que cela soit par le biais de la formation (par ex : pénibilité et hygiène de vie obligatoire pour tous les déménageurs), actions de sensibilisation mais aussi prises de contact avec des appuis extérieurs comme la médecine du travail, la CARSAT ou encore l'AFT afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Lors de la table ronde, les différents intervenants ont pu justement échanger avec l'assemblée sur des cas concrets rencontrés par les chefs d'entreprise et les orienter sur la bonne méthodologie à appliquer dans de pareilles situations. Il a été rappelé que face à ces situations complexes, la CARSAT, l'AFT et leur Chambre syndicale se tient à leur disposition pour les aider.

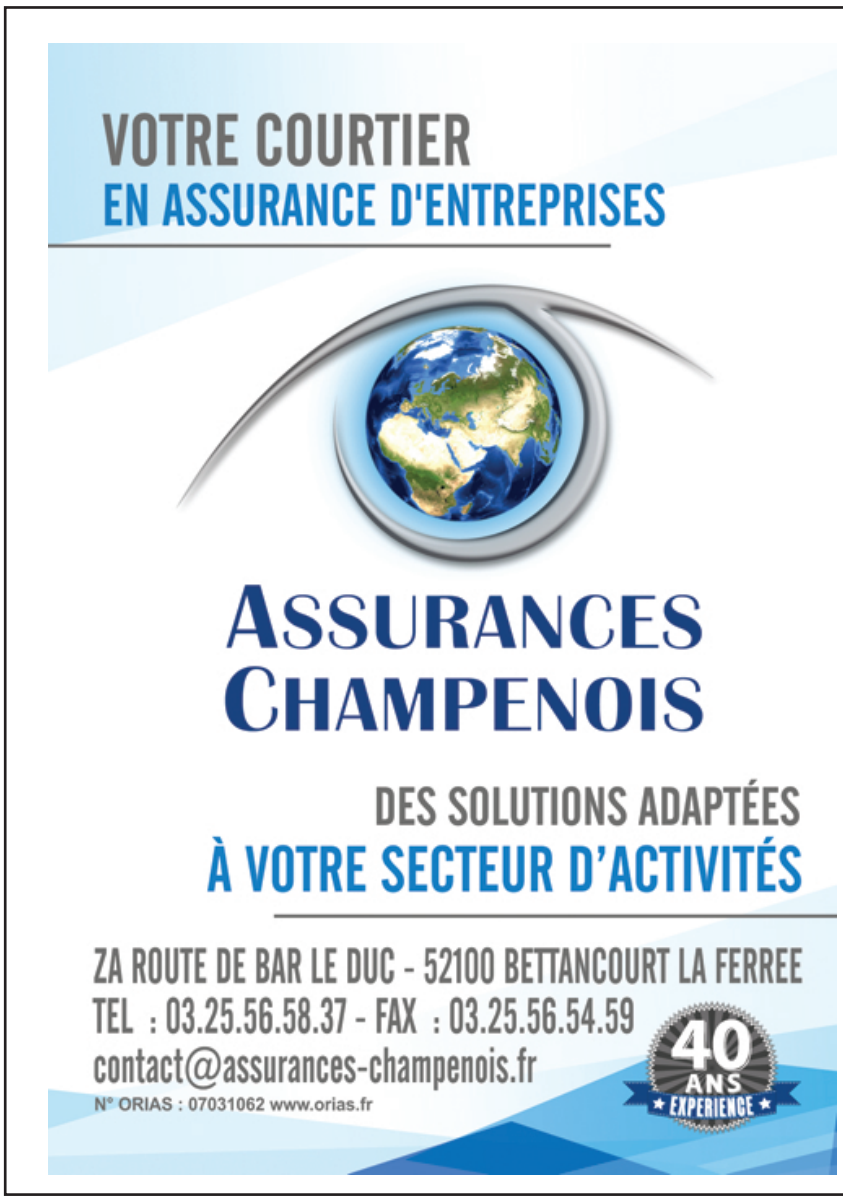

Demenager-pratique.com / Stocker-pratique.com

La CSD a décidé de renouveler le site destiné au grand public.

En effet, a été mis en place un nouvel annuaire aux côtés de celui des déménageurs destiné cette fois au stockage (garde-meubles et self-stockage).

« Les déménageurs sont nombreux à se lancer dans le stockage, beaucoup deviennent des acteurs prépondérants du self-stockage en France et aujourd'hui on ne peut pas le nier, on a besoin de cette activité. On va le développer et on va faire en sorte que la Chambre Syndicale du Déménagement devienne une référence du self-stockage en France. » annonce le Vice-président et Président du secteur conservation des biens en présentant le nouveau site.

La CSD met en place une communication pour faire adhérer de nouveaux stockeurs. Mais pourquoi rejoindre la CSD ? « Il y a de petites entreprises qui n'ont aucune structure et ne savent pas comment gérer une société juridiquement notamment. La CSD est là pour les aider. »

Sébastien Le Bail, *Vice-président et Président du secteur conservation des biens CSD*
Amandine Bögels, *chargée de communication à la CSD*

Le recrutement

Parce que les difficultés de recrutement figurent au 1er rang des préoccupations des entreprises, ce sujet figurait parmi les premiers abordés lors de l'assemblée générale. « Jamais en 28 ans de carrière je n'ai entendu autant de chefs d'entreprise au bout du rouleau non pas par manque de travail mais du fait de la pénurie de collaborateurs ! » a affirmé d'emblée Laurence Lechaptois déléguée générale.

Si les difficultés de recrutement touchent quasiment toutes les professions, le déménagement souffre en plus d'une image négative.

- **3 axes de travail ont été définis par la CSD et ses adhérents :**

1 Communiquer sur la profession

- Auprès des prescripteurs de l'emploi (pôle emploi, conseiller d'orientation, enseignants)
- Auprès des jeunes et demandeurs d'emploi

A cet égard a été souligné le soutien de l'AFT qui a, l'année dernière, réalisé un film sur le métier de déménageur conducteur et présenté cette année en avant-première au Congrès son jeu virtuel sur le métier de déménageur.

2 Travailler sur l'image de la profession et les conditions d'emploi

La nouvelle grille de classification nourrit l'objectif principal d'offrir un véritable itinéraire professionnel au salarié, la grille de salaire est un élément essentiel de l'attractivité même s'il n'est pas le seul.

La commission sociale travaille aussi sur l'attractivité des métiers.

3 Savoir recruter

Une annonce qu'elle soit faite sur pôle emploi, sur les réseaux sociaux ou autre doit toujours être travaillée.

Quelques astuces ont été données aux participants pour savoir se vendre aux futurs recrutés !

Présentation des comptes

Olivier Vermorel 1er Vice-président et trésorier de la CSD a présenté les comptes avec le Commissaire aux comptes Didier Lehoucq devant une assemblée restée en nombre pour écouter leurs rapports dans une bonne humeur certaine ! Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

fadDEM, un réseau de plus de 50ans de savoir-faire

France Armor Déménagements devient fadDEM

LE DÉMÉNAGEUR CONFIANCE

Savoir-faire et services pour vos transferts et vos collaborateurs

LA RÉFÉRENCE DÉMÉNAGEMENT DANS LA PROFESSION

PARTICULIERS / ENTREPRISES LOGISTIQUE
INTERNATIONAL / ASSISTANCE À L'EXPATRIATION

Rejoignez-nous !!!

Votre mobilité mérite la qualité.

fadDEM PAR FRANCE ARMOR

CONTACT
T. 02 99 82 25 20 - Mail fad@faddem.com
www.faddem.com

afaq ISO 9001 ISO 14001 Qualité Environnement AFNOR CERTIFICATION

reforestACTION

CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

Victoire de la CSD : le déménagement exonéré de la taxe sur les contrats d'usage !

La loi de finances 2020 prévoit la mise en place d'une taxe de 10 Euros sur les contrats d'usage.

Ainsi, dans le déménagement, les contrats journaliers auraient été concernés à partir du 1er janvier 2020. Sans l'action plus qu'efficace de la Chambre Syndicale du déménagement. Le coût de ces mesures a été estimé à une augmentation de la masse salariale entre + 2,4% et 4% !

Dès l'annonce du projet de taxation faite par le gouvernement, La CSD soutenue par la FNTR, a immédiatement réagi auprès de la ministre du travail et a été à plusieurs reprises reçue par le MEDEF qui s'est fait l'écho auprès de l'Etat de l'effet dévastateur d'une telle mesure sur la profession en s'appuyant sur les arguments de la Chambre Syndicale.

Le Ministère du transport a été également saisi. Dès lors la CSD a étroitement travaillé avec le conseiller social d'Elisabeth Borne ministre du transport afin d'aboutir à un amendement permettant à la profession d'être totalement exonérée de la taxe.

Ainsi, lors du congrès national, Paul Weick a confirmé l'annonce faire par Laurence Lechaptois lors de l'assemblée générale « vos inquiétudes ont suscité toute l'attention du gouvernement … votre secteur sera exclu du mécanisme de la taxation forfaitaire ».

Même si beaucoup de monde s'octroie la paternité de l'amendement, c'est bien l'action de la CSD tout azimut qui a permis sa rédaction par le gouvernement fait sur mesure pour la profession.

• *Laurence Lechaptois*
Déléguée Générale CSD

OPCO Mobilités : Formation Professionnelle

OPCO (Opérateur de compétences des métiers de la mobilité) est un nouvel acteur dans la formation professionnelle. Il contribue à structurer l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité, s'inscrivant ainsi pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

Pour se faire l'OPCO …

- Vous conseille et vous apporte des réponses individualisées,
- Vous informe sur tous les dispositifs de formation,
- Promeut vos métiers pour répondre aux besoins de recrutement,
- Finance les alternances et le développement des compétences,
- Anticipe l'évolution des emplois et qualifications

Florence Diesler
Directrice Générale adjointe
OPCO Mobilités

Financement des infrastructures : le TRM de nouveau mis à contribution en 2020

Hervé Brassac
Juriste CSD

Publiée au JO du 29/12/2019, la Loi de Finances (LF) pour 2020 consacre, en son article 71 I, le passage de 43,19 €/hl à 45,19 €/hl du taux plancher de la TICPE. La hausse s'appliquera « *aux carburants acquis à compter du 1er janvier 2020* » et se traduira pour les professionnels par une diminution de 2 cts/l du taux de remboursement partiel de la taxe. À l'occasion des débats parlementaires afférents au projet de loi de finances, le gouvernement a entendu légitimer l'augmentation de la taxe par la poursuite de l'objectif « *d'assurer une meilleure participation du transport routier de marchandises au financement des infrastructures non concédées* », outre « *d'encourager la transition énergétique du secteur par une incitation à l'investissement dans des motorisations plus propres* ».
À cet argumentaire lapidaire la profession mobilisée a, sans relâche et avec vigueur, opposé la démonstration objective du caractère injustifié de l'alourdissement supplémentaire de la charge fiscale pesant sur les entreprises, ce à l'appui de plusieurs constats :

- La remise en cause par l'Etat de son engagement de considérer l'augmentation de 4cts de la TICPE appliquée à compter du 1er janvier 2015 (compensation de l'abandon de l'Ecotaxe/péage de transit) comme valant « *solde de tout compte* »,
- Le TRM, qui représente 6,3% du trafic routier global, supporte 15/20% des prélèvements effectués au titre de la TICPE (soit 30 milliards d'€),
- Pris dans son entière dimension (véhicules particuliers inclus), le transport terrestre représente 30% des émissions de CO^2, dont seulement 5,7% sont imputables aux poids-lourds,
- L'affectation volatile de la recette fiscale destinée à la route, dont une partie, insuffisamment fléchée, est de fait utilisée à d'autres fins.

Force est de constater que nonobstant le bien fondé des arguments avancés attestant tant la contribution plus que de raison des acteurs du TRM à la régénération des infrastructures que l'inéquité d'un nouveau fardeau fiscal fragilisant davantage encore les entreprises, le gouvernement est resté inflexible sur sa position et sourd aux propositions alternatives émises par la profession, notamment celle d'une éco-contribution assortie d'un mécanisme de répercussion en pied de facture. L'espoir d'instauration d'un véritable dialogue, un instant entretenu par Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat aux transports, aura rapidement pris les traits d'une éphémère illusion. En réalité et après avoir rapidement abandonné la piste d'un outil de financement de type vignette poids-lourd, l'Etat n'a semble t-il jamais sérieusement songé à dévier de son intention officiellement exprimée dès juillet 2019 de recourir à une diminution de 2cts/l du taux de remboursement partiel de la TICPE aux fins de satisfaire aux objectifs fixés par la loi LOM, tout récemment promulguée, en matière de financement des infrastructures. En dépit de l'adoption du texte, les acteurs de la profession restent, de front commun, déterminés à faire valoir auprès de l'interlocuteur institutionnel la légitimité de la position de l'entier secteur du TRM.

Indépendamment de toute stratégie mise en œuvre à cette fin et de l'issue, les professionnels sont de plus fort invités à faire leur profit du dispositif actuel de remboursement partiel de la TICPE, étant rappelé que :

- Sont éligibles les véhicules de transport routier de plus de 7,5 t,
- La demande peut être présentée jusqu'au 31 décembre de la 2ème année qui suit le paiement du droit ou de la taxe dont le remboursement est sollicité.

Entreprise de plus de 50 salariés pensez à publier votre index égalité hommes-femmes

Cette année, c'est au tour des entreprises de plus de 50 salariés de publier leur index égalité hommes-femmes. Pour rappel, la mise en place de ce document figurait parmi les mesures phares de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. Constatant les inégalités salariales, les discriminations récurrentes et l'échec général des entreprises dans leurs tentatives de parité en leur sein, le gouvernement a décidé d'exposer publiquement les défaillantes.

Il a ainsi été prévu que les entreprises de plus de 50 salariés publieraient chaque année un rapport faisant état de leurs résultats en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au regard de plusieurs indicateurs (écarts de rémunération, taux d'augmentation, taux de promotion...). Un barème sur 100 points devra être établi en conséquence, et les entreprises qui n'atteindraient pas le minimum de 75 points auront trois ans pour redresser la barre.

Dans le cas contraire, elles encourront une pénalité financière pouvant atteindre 1% de la masse salariale de l'année civile précédant l'expiration du délai imparti. Le calendrier d'entrée en vigueur de cette mesure ayant été prévu en trois temps, après les établissements de 1000 salariés contraints dès le 1er mars 2019 puis ceux de 250 salariés en septembre 2019, **c'est au tour des les entreprises de plus de 50 salariés de publier leur index sur leur site internet, à compter du 1er mars 2020.**

Alors, tous à vos tableurs !

• *Ericka Bosquet-Garnotel*
Juriste CSD

Prime Macron reconduite ?

Prime Macron, prime exceptionnelle de fin d'année, prime pouvoir d'achat …. Quel que soit son nom, cette mesure prise par le gouvernement l'année dernière est reconduite cette année mais à des conditions plus restrictives. Figurant dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, les entreprises pourront à nouveau verser une prime non imposable et exonérée de charges sociales à condition notamment, et il s'agit là d'une nouveauté, d'avoir au préalable négocié un accord d'intéressement entre le 1er janvier et le 30 juin 2020.

Exceptionnellement la durée de ce dernier pourrait être réduite à un an au lieu de trois. Il avait été proposé par certains parlementaires que cette exigence ne soit pas applicable aux entreprises de moins de 11 salariés, cet amendement n'a malheureusement pas été retenu.

En outre, s'agissant des tempéraments déjà existants au versement de ce bonus, ils restent quasiment inchangés. Son montant est encore plafonné à 1000€ par salarié titulaire d'un contrat de travail au jour du paiement de la prime et dont la rémunération annuelle est inférieure à 3 SMIC annuel. Il est une nouvelle fois rappelé que ce bonus ne peut se substituer à tout autre élément de rémunération dû à un autre titre et que son attribution doit se faire sur une période précise entre le 1er janvier et le 30 juin 2020 (soit, toute de même, trois mois de plus que l'année dernière).

À noter que les entreprises gardent leur faculté de moduler la prime d'une part en abaissant le plafond de rémunération au-dessus duquel la prime ne serait pas due et d'autre part en faisant varier son montant au regard de critères tels que la rémunération, le niveau de qualification ou classification et la durée de présence effective en entreprise.

Ericka Bosquet-Garnotel
Juriste CSD

Il est rappelé que tous ces éléments devront figurer dans l'accord d'entreprise ou décision unilatérale de l'employeur instituant la prime.

Trajectoire de baisse progressive de l'impôt sur les sociétés : la loi de Finances pour 2020 maintient le cap

La Loi de Finances (LF) pour 2018 avait instauré un dispositif de baisse graduelle de l'impôt sur les sociétés (IS), fixant l'objectif d'un taux arrêté à 25 % à compter de 2022, à rapprocher du taux référentiel de 33,1/3%. La LF pour 2020, publiée au JO du 29/12/2019, pérennise la trajectoire pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires (CA) inférieur à 250 millions d'euros.

En effet et au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020, celles-ci seront imposées au taux de 28 % sur la totalité du résultat fiscal. Le taux passera à 26,5% au 01/01/2021 avant d'atteindre, à compter du 01/01/2022, le taux plancher de 25 %.

Les entités dont le CA est supérieur ou égal à 250 millions d'€ feront aussi en 2022 leur profit de ce taux, mais à l'issue d'une courbe descendante intermédiaire distincte et moins favorable fixée par l'article 39 de la LF (taux de 28% en 2020 jusqu'à 500.000 € de résultat fiscal, 31 % au-delà, taux de 27,5 % en 2021 sur la totalité du résultat).

Par cet allègement progressif de la charge fiscale et le recours à un taux plus en phase avec les valeurs moyennes relevées chez nos voisins européens, le gouvernement entend favoriser la compétitivité des entreprises mais également susciter l'attractivité du territoire français.

• *Hervé Brassac*
Juriste CSD

Exercices ouverts au	Entreprises de plus de 250 millions € de chiffres d'affaires	Autres redevables de l'IS
1er janvier 2018	28% jusqu'à 500.000 € de résultat fiscal et 33,1/3% au-delà	28% jusqu'à 500.000 € de résultat fiscal et 33,1/3% au-delà
1er janvier 2019	28% jusqu'à 500.000 € de résultat fiscal et 33,1/3% au-delà	28% jusqu'à 500.000 € de résultat fiscal et 31% au-delà
1er janvier 2020	28% jusqu'à 500.000 € de résultat fiscal et 31% au-delà (selon PLF 2020)	28% sur la totalité du résultat fiscal
1er janvier 2021	27,5% sur la totalité du résultat fiscal (selon PLF 2020)	26,5% sur la totalité du résultat fiscal
1er janvier 2022	25% sur la totalité du résultat fiscal (selon PLF 2020)	25% sur la totalité du résultat fiscal (selon PLF 2020)

Rôle et actions des entreprises de déménagement dans la protection de l'environnement : enjeu sociétal et commercial ?

François Percot, *Percot SAS*
Caroline Maleplate, *Direction et développement de GRDF*
Marion Prudent, *Prudent Déménagement et Présidente de la commission des jeunes*
Ludivine Poher, *Conseiller techique Réemploi et recyclage de Valdelia*

Interrogez un professionnel du déménagement sur l'empreinte environnementale de son activité et, sans coup férir, il vous entretiendra de :

- De la thématique véhicule, fer de lance de l'exploitation,
- Du traitement des matériels récupérés dans le cadre des opérations de transport.

On ne saurait s'en étonner tandis que la loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015 dédie un titre entier (le 3ème, sur 8 au total) au développement des « *transports propres* » et que la loi d'orientation des mobilités (LOM), entrée en vigueur le 26/12/2019, consacre le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE), qui ne seront pas moins de 20 à être totalement opérationnelles d'ici fin 2020 sur notre territoire, avec pour dénominateur commun l'objectif « *zéro diesel* » à l'horizon 2025.

nagement et leurs donneurs d'ordre, prennent la mesure de la nécessité d'une éco prise en charge des matériels transportés qui seraient a priori destinés au rebut.

Cela posé, qui de plus légitime que la jeune garde de la profession, représentée par Marion Prudent (Déménagements PRUDENT, Présidente de la commission des Jeunes Déménageurs) et François Percot (PERCOT SAS) pour s'emparer du sujet environnemental et en évoquer les aspects avec d'une part Caroline Maleplate (GRDF, Déléguée à la promotion de l'énergie gaz pour les véhicules) et, d'autre part, Ludivine Poher (VALDELIA, Conseillère technique réemploi et recyclage).

S'il est tout d'abord un point qui ne fait pas débat et que François Percot expose sans tergiverser, c'est que le GNV (Gaz Naturel Véhicule, compressé –GNC- ou liquéfié -GNL) s'impose comme la solution alternative au diesel la plus

« rouler autrement »

ne relève donc plus de l'option !

Mais il n'est pas ici seulement question de particules fines et d'atmosphère. En effet et à l'heure où la prolifération des décharges sauvages éveille (enfin) les consciences, les acteurs économiques, parmi eux les entreprises de déménagement

avancée. Là où l'hydrogène demeure une option purement théorique et l'électrique dans l'incapacité de répondre aux spécificités de l'activité (problématique d'avitaillement des véhicules lourds, offre constructeur peu développée

autonomie faible, encombrement des batteries, impact environnemental de leur production et de leur recyclage,…), le GNV gagne progressivement ses lettres de noblesse.

Caroline Maleplate abonde dans ce sens ; 26 millions de véhicules gaz circulent dans le monde, dont 20.000 en France (projection 350.000 en 2030), principalement des PL (transport de voyageurs, de marchandises, bennes à ordures,…). Les potentialités sont identifiées, tout d'abord en termes de performances sanitaires/environnementales (- 50 % de Nox, - 95 % de particules, - 50 % de bruit).

Il en résulte l'attribution de la vignette Crit'Air 1 et avec elle la liberté de s'affranchir de toute restriction de circulation prescrite par une ZFE. Le cercle vertueux prend en outre une dimension supplémentaire via l'essor de la filière Bio-GNV, issu de la méthanisation des déchets (agricoles, domestiques, boues d'épuration) et dans laquelle GRDF est pleinement impliquée. De fait, ce ne sont pas moins de 1000 projets de méthanisation qui sont actuellement en cours, avec à la clé de nouveaux débouchés économiques, par exemple pour les agriculteurs. C'est ainsi que 20% de biogaz ont été utilisés à des fins de mobilité en 2019.

Il est ensuite souligné que le véhicule demeurant thermique, aucun process spécifique de réparation ou de maintenance (hormis le contrôle du réservoir tous les 4 ans) n'est requis par rapport à son équivalent diesel. L'offre constructeur ne cesse, quant à elle de s'étoffer aux fins de satisfaire les besoins du secteur (Fiat et Iveco demeurant logiquement leaders, l'Italie ayant de longue date misé sur la filière gaz véhicule - un catalogue multi-constructeurs est disponible sur le site de la CSD, au sein de la documentation intitulée « Véhicules propres GNV » -).

Quant à la réticence récurrente relative à l'autonomie, force est de constater son sensible affaiblissement (on atteint 800 Km sur les gros tonnages, jusqu'à 400 km pour les VUL).

Protection de l'environnement : enjeu sociétal et commercial ? *(suite)*

Par ailleurs et si le surcoût à l'achat (de 20% pour un PL, de 10 % en moyenne pour un VUL) reste une réalité, son impact peut être atténué considération prise :

- De l'égibilité au mécanisme du suramortissement, reconduit et étendu,
- De l'existence de dispositifs régionaux d'aides au financement,
- Du prix du kg de gaz (unité équivalente au litre de carburant) qui se situe à environ 1 €.

Pour autant et sur ce point, François Percot fait observer qu'à raison du kilométrage moyen sensiblement moindre réalisé par le déménagement par rapport au TRM « pur », le seuil de rentabilité de l'investissement se situe nécessairement à plus long terme, ce qui peut peser à l'heure du choix.

Enfin, autre paramètre incontournable s'il en est : l'avitaillement. Le réseau se développe ; on dénombre aujourd'hui 150 stations, pour un total prévisible de 250 d'ici fin 2020. Le maillage reste certes hétérogène, mais Caroline Maleplate indique que l'existence démontrée en un point d'un besoin d'avitaillement ciblé de 15 PL peut impulser localement le projet de création d'une station, mobilisant ensemble transporteurs, acteurs économiques, institutionnels et collectivités locales (GRDF pouvant incidemment jouer un rôle de facilitateur).

À n'en pas douter et à l'heure où, sur fond de transition énergétique, la problématique de renouvellement du parc se pose avec une acuité grandissante, le GNV fait figure de tête de pont. Mais on aurait tort de limiter au seul choix d'un véhicule vertueux les possibilités offertes aux acteurs du secteur d'œuvrer pour la protection de l'environnement. Il est en effet loisible à toute entreprise de déménagement de prendre une part active au réemploi et au recyclage des mobiliers dont la clientèle professionnelle n'entend plus faire usage à l'issue d'une opération de transfert.

Une telle opportunité est rendue possible par VALDELIA (www.valdelia.org), dans le cadre d'une relation de partenariat avec l'entreprise.
Interrogée sur ce point par Marion Prudent, Ludivine Poher expose que VALDELIA est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, agissant pour le compte des fabricants/distributeurs de mobilier professionnel (Office Dépôt,…), sur lesquels l'Etat a fait peser à compter de 2012 une obligation de mettre en œuvre des solutions alternatives à l'incinération et à l'enfouissement des mobiliers usagés théoriquement destinés au rebut.

VALDELIA, dont les ressources proviennent de la perception de l'éco-contribution (acquittée lors de l'achat de mobilier) se présente ainsi comme la réponse mutualisée des fabricants à cet impératif écologique et propose un service gratuit de collecte, de réemploi et/ou de recyclage du mobilier professionnel délaissé à l'issue d'un déménagement/transfert administratif (école, internat, hôpital, hôtel, maison de retraite,…).

Sollicitée par Marion Prudent via un « Oui, mais, en pratique, comment ça fonctionne ? », Ludivine Poher précise que sur simple demande, VALDELIA met gracieusement à disposition, sur tout le territoire (outremer inclus),sous réserve du respect d'un délai de prévenance de 72 h et d'un volume concerné supérieur à 20 m3, des bennes de 30 m3. Si le volume est inférieur à 20 m3, il reviendra à l'entreprise d'effectuer le dépôt sur un point d'apport volontaire à partir duquel le mobilier sera pris en charge. La planification logistique est arrêtée en étroite synergie avec l'opérateur de déménagement.

La seconde vie du mobilier collecté est ensuite dictée par son état : rachat par des brokers, don aux acteurs de l'économie solidaire (associations, recycleries,..) partenaires de VALDELIA, réemploi (après réparation, pour le même usage, ou à d'autres fins après détournement de l'usage initial), recyclage (à proportion moyenne de 75%) des matières premières (bois, ferraille) affectées à de nouveaux process de fabrication.

Marion Prudent souligne l'efficacité du dispositif et tout le bénéfice, en termes de valeur ajoutée, qui peut en résulter pour l'entreprise.

En s'engageant en effet dans une démarche environnementale concrète, l'entreprise fait non seulement œuvre utile, mais elle valorise également son image auprès de donneurs d'ordre pour lesquels l'empreinte environnement constitue un critère de plus en plus déterminant de la sélection de l'opérateur de transport, dont la proposition tarifaire n'intègrera opportunément aucun poste « *déchetterie* ».

S'il est in fine un enseignement à tirer de cette table ronde, c'est que les professionnels du déménagement ont matière à vprendre toute leur part dans la protection de l'environnement !

Performance environnementales	% par rapport au diesel
Réduction significative des polluants locaux • Amélioration de la qualité de l'air	-50 % de Nox -95 % de Particules
Baisse des émissions de CO2 avec le BioGNV	- 80% de CO2
Réduction du bruit du moteur • Facilite les livraison urbaines	-50% de bruit Norme Piek

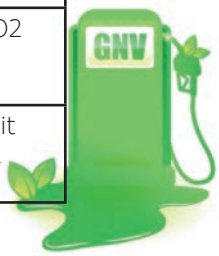

• *Hervé Brassac*
Juriste CSD

Extraits des discours du président de la CSD monsieur Thierry Gros et du représentant du ministre des transports Monsieur Paul Weick

« Le monde du déménagement est un secteur à part entière au sein du transport routier et nous connaissons votre dynamisme pour représenter et défendre les intérêts de la profession et pour l'accompagner aux nouveaux enjeux » a affirmé d'entrée de jeu le Directeur de la DGITM.

La représentativité du déménagement

Thierry GROS : « Les gouvernements successifs se sont employés à supprimer les branches professionnelles pour qu'à terme il n'en reste plus que 50 ! Peu importe que les syndicats de demain ne représentent plus qu'eux-mêmes selon l'adage « qui trop embrasse mal étreint » ! Imaginez si notre branche devient celle de la mobilité avec tous les acteurs qui se sont unis au sein de l'OPCO, quelle sera la place du déménagement et ses activités connexes ? Il nous faudra demain, encore plus qu'aujourd'hui, jouer des coudes pour ne pas être oubliés et garder nos spécificités qui font notre richesse et notre métier ! »

La taxation des contrats d'usage

Thierry GROS : « Pour vous, pour nous, la CSD sait déplacer des montagnes »

Paul WEICK : « Vos inquiétudes ont suscité toute l'attention du gouvernement (….) le secteur du demenagement sera exclu par amendement de la taxation des contrats d'usage. »

Le retour sous un faux nez de l'Eco taxe

Thierry GROS : « On a beau vouloir croire à la parole politique, on doit bien constater que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ! »

Paul WEICK : Le taux de la TICPE applicable au GNV depuis 2018 reste au même niveau que 2017 et ce jusqu'en 2022… la loi de finances 2019 a prolongé jusqu'en 2021 l'aide à l'acquisition de véhicules moins émissifs et a étendu le dispositif de suramortissement à l'hydrogène, à l'énergie électrique ainsi qu'aux VL à partir de 2.6T. La hausse générée sera indiquée en pied de facture afin de permettre la répercussion sur le prix « cette taxe sera bel et bien affectée à l'AFITF »

La concurrence déloyale

Thierry GROS et Paul WEICK : L'étude CNR obtenue par la Chambre Syndicale doit être un outil pour aider chacun à se vendre sur le marché de particuliers comme du transfert. Elle doit servir aux entreprises pour s'évaluer sur le marché mais aussi à justifier leurs prix.

Thierry GROS : « On doit combattre le travail illégal sous toutes ses formes » « Votre Chambre Syndicale qui est à l'initiative de la convention nationale et des conventions régionales, est la seule à se porter partie civile sur chaque dossier dont elle a connaissance. C'est une question de principe : Les voyous doivent nous trouver sur leur chemin ! »

Paul WEICK : « La LOM interdira pour les conducteurs de prendre leurs repos dans les VUL, pratique indigne qui favorise le travail illégal ! »

Sujet des plus préoccupants : le recrutement !

Thierry GROS : « Jamais autant d'entre nous n'ont envisagé de baisser la voilure faute de trouver des collaborateurs ! (….) Nous allons concentrer nos efforts sur notre profession avec un partenariat spécifique avec Pôle emploi afin de nous faire connaitre auprès des prescripteurs. Nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail consacré à cette problématique et voir comment, avec les moyens qui sont les nôtres, nous pouvons avancer sur la communication »

Paul WEICK : « Un jeune de 16 ans pourra conduire un poids lourd lors de sa période d'apprentissage en entreprise sous la supervision d'un professionnel expérimenté »

94ème CONGRÈS NATIONAL

4 et 5 décembre 2020
Lille Grand Palais

PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU TRANSPORT, VOUS PASSEZ TOUT VOTRE TEMPS À PRENDRE SOIN DES AUTRES.

ET VOUS ? QUI PREND SOIN DE VOUS ?

I.WAS WORLDWIDE **PARIS** – Crédits photo : Getty Images.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers du transport que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. CARCEPT PREV du groupe KLESIA, au service des métiers du transport.

carcept prev

GROUPE KLESIA